

Expéditeur	Objet	Destinataire(s)
Collège doctoral de l'UGA	Fiche ressource management pour les encadrant.es de doctorants inscrits à l'UGA ou les personnels de laboratoire Comment accompagner et être accompagné à l'occasion de difficultés dans l'accompagnement doctoral ?	A Mesdames et Messieurs les personnels encadrants de thèse de l'UGA et/ou personnels de laboratoire de recherche.
MAJ JANV 2026		

Le doctorant peut avoir un double statut étudiant de l'UGA et salarié d'un établissement public ou privé. Lorsque le sujet relève de son statut étudiant cela concerne l'UGA, lorsque cela relève de son statut de personnel cela concerne l'employeur. Lorsque le doctorant n'est pas salarié dans le cadre de son doctorat, il est donc exclusivement étudiant de l'UGA. L'école doctorale est l'interlocutrice privilégiée sur tous les sujets et est capable d'orienter les doctorants vers les services compétents (<https://doctorat.univ-grenoble-alpes.fr>)

Thèmes & problématiques	Ressources et accompagnement proposés	Coordonnées
Pour toutes les thématiques	L'école doctorale	Les Écoles doctorales
Situation de mal-être d'un doctorant et RPS	Pour tous les doctorants Espace d'écoute « Bulle d'air » du Collège doctoral de l'UGA animé par Dominique Schneider dans le cadre de permanences réalisées à la Maison du doctorat Jean Kuntzmann sur RV (bilingue) ➤ Prendre un RV Bulle d'Air Service de Santé Etudiant avec notamment des psychologues bilingues ➤ Contacter ou prendre RV au SSE Pour les doctorants salariés : les RH de l'employeur doivent être contactés dès les 1ers signaux, celles-ci s'articuleront avec la direction de l'école doctorale et orienteront vers les prises en charge possibles	ced-bulledair@univ-grenoble-alpes.fr Service de santé étudiant de l'UGA Contacts RH = cf. sites intranet employeur, solliciter directement DRH ou RRH

Thèmes & problématiques	Ressources et accompagnement proposés	Coordonnées
Santé – accompagnement et conseil médical des doctorants	Pour tous les doctorants : Service de santé étudiant (SSE) Pour les doctorants salariés : Le médecin du travail est joignable pour toute question relative à la santé au travail : alerte sur l'état de santé d'un agent, souffrance au travail, aménagement de poste complexe, reprise de travail difficile, Handicap (y compris psychique ou cognitif, addiction), problématique Covid, ... + Informer les RH employeurs de tous les arrêts de travail	Service de santé étudiant de l'UGA Contacts RH+ médecins du travail = cf. sites intranet employeur
Soutien social des doctorants, assistance et conseils	Pour tous les doctorants : Permanences du service social du Crous Grenoble Alpes à la Maison du doctorat Jean Kuntzmann (Aide financière possible pour les doctorants non-salariés) ➤ Prendre RV avec l'assistante sociale Possibilité d'exonération des droits d'inscription sur critères sociaux : ➤ Conditions et informations : site du Collège doctoral Pour les doctorants salariés : voir l'assistance sociale et les RH de son employeur Entretiens physiques et téléphoniques, suivis réguliers ou ponctuels des agents : étude des situations sociales, financières : aide d'urgence, dispositif logement réservé HLM, dossiers de mutations prioritaires, violences intra-familiales, accès aux droits : enfance, séparation, aidant familial, et toute question relative à la vie personnelle et professionnelle. ➤ Voir avec les RH de son employeur pour les coordonnées ou sites intranet employeur	Assistance sociale du Crous Grenoble Alpes Demande d'exonération de droits d'inscription sur critères sociaux
Accompagnement du Handicap des doctorants	Pour tous les doctorants : service accueil handicap Exonération des droits d'inscription possible sur présentation de la RQTH ou de la CMI Pour les doctorants salariés : contacter dès le début de la thèse les RH de l'employeur pour connaître les mesures d'accompagnement spécifiques et dispositifs possibles de prolongation de thèse	Service Accueil Handicap
Violences Sexistes Sexuelles, Discrimination Harcèlement (VSS-DH)	Pour tous les doctorants : Une plateforme est dédiée au recueil des signalements. En toute confidentialité, un porteur d'alerte ou une potentielle victime va pouvoir expliquer la situation et s'entretenir avec des référents VSS-DH formés. L'alerte sera prise en charge ensuite par des professionnels conformément au protocole de traitement des alertes VSS UGA. Intranet : cliquez ICI	Formulaire de signalement

Thèmes & problématiques	Ressources et accompagnement proposés	Coordonnées
Régulation/ Médiation	Pour tous les doctorants et encadrants : Cellule de régulation du Collège doctoral dans le cadre de relations interpersonnelles doctorant/encadrant présentant des difficultés et avec l'accord des 2 parties, contacter la direction de l'école doctorale pour engager la Cellule. Pour les doctorants salariés : contacter les RH de l'employeur	Contact École doctorale de rattachement
Développement de carrière des doctorants	Pour tous les doctorants : accompagnement personnalisé et ateliers thématiques au pôle carrière du Collège doctoral	Pôle carrière du Collège doctoral
Développement des compétences et encadrement doctoral	Pour tous les doctorants et les encadrants : > Catalogue des formations : doctorant encadrant > Guide et portfolio de compétences	Pôle carrière du Collège doctoral
Difficultés disciplinaires	Pour tous les doctorants : Direction de l'école doctorale Pour les doctorants salariés : contacter sans délais les RH employeur avec descriptif factuel des constats	Les Écoles doctorales DRH ou RH employeur
Constat d'inadéquation du profil du doctorant avec la thèse au cours des premiers mois	Pour tous les doctorants : ➤ Contacter la Direction de l'Ecole doctorale Pour les doctorants contractuels et si constat au cours de la période d'essai : ➤ Informer en sus les RRH	Les Écoles doctorales DRH ou RH employeur
Accueil des doctorants internationaux	Pour tous les doctorants internationaux : Aide à l'obtention d'un titre de séjour et accompagnement à l'installation. ➤ International students ans scholars office (ISSO) ➤ Guide des doctorants internationaux	ISSO